



**Commune de
Bursinel**

PRÉAVIS MUNICIPAL No 6 - 2023

Point à l'ordre du jour du Conseil général du 7 décembre 2023

Commission des Finances

Délégué municipal : Vincent Burnier

Objet : BUDGET 2024 - Commune de Bursinel.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 31 octobre 2023 écoulé, la Municipalité a accepté le budget 2024 et a l'avantage de vous le soumettre pour approbation.

Total des charges	Frs. 3'520'391.00
Total des revenus	Frs. 3'520'910.00
Excédent de revenus	Frs. 519.00

Le budget 2024 vous est soumis avec ses commentaires, ci-dessous voici quelques précisions supplémentaires concernant celui-ci :

La population pour le budget 2024 a été calculée avec un nombre d'habitants de 520 personnes.

Le budget reste contenu. Nous avons tenu compte au mieux de l'inflation actuelle. Nous sommes conscients que cela aura un impact également sur la facturation en général, mais il est impossible actuellement d'en connaître les répercussions définitives.

La charge d'intérêts pour 2024 des crédits réitérés en 2023 se montent à environ Frs. 50'000.00. Trois emprunts pour un total de Frs. 1'410'000.00 seront à renouveler au dernier trimestre 2024. Pour rappel, nous avons bénéficié pendant une longue période d'intérêts très bas, voire négatifs. Nous restons vigilants pour emprunter aux meilleures conditions du marché.

Le nouveau modèle comptable MCH2 imposé par le canton sera mis en place sur 2024 pour l'exercice comptable 2025. Cette migration de système implique une charge de travail supplémentaire conséquente pour la boursière. Nous avons décidé d'augmenter son taux de travail à 50% dès janvier.

Nous avons inscrit pour la première fois l'amortissement obligatoire de la résidence Cosendai pour Frs. 37'000.00 lié au préavis n°7-2019.

Nous constatons également une hausse globale des budgets 2024 des Associations de Communes. A titre d'exemple, le budget du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) augmente de Frs. 7.00 par habitant en lien avec la nouvelle caserne d'Aubonne.

Pour rappel, toute dépense liée à un préavis non-encore approuvé par le Conseil général n'est pas budgétisée.

Les loyers perçus par ENJEU pour la location de l'école sont en diminution de Frs. 37'000.00. En effet, après 30 ans d'utilisation, seule une valeur théorique d'entretien est due au propriétaire.

Les rentrées fiscales sont estimées en fonction des éléments connus, bien qu'elles restent toujours très difficiles à estimer, car fluctuantes au gré de l'économie, d'arrivées et de départs. L'arrivée de nouveaux contribuables en 2023 nous laisse espérer une augmentation de nos recettes. De plus, les taux d'intérêts positifs devraient à nouveau générer des revenus de la fortune.

L'accord entre les Associations de Communes et le Canton au sujet de la nouvelle péréquation a été signé en 2023. Celle-ci devrait entrer en vigueur pour l'exercice 2025 et impacter positivement les finances de la Commune

Pour information, **Frs. 2'110'800.00** servent de dédommagements aux collectivités publiques. Ce montant représente les charges que nous ne maîtrisons pas et qui sont reversées au Canton ou à des Communes ou Associations communales.

Tous ces éléments nous invitent à vous présenter un budget prudent tout en restant conscients que les rentrées fiscales actuelles et futures ne seront peut-être pas suffisantes pour aborder l'avenir en toute sérénité.

Pour ce qui est des autres commentaires, ils sont comme d'habitude intégrés, en bleu dans le budget, afin d'apporter plus de clarté quant aux différents écarts.

Conclusion :

- vu le préavis de la Municipalité,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- entendu le rapport de la Commission des Finances,

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vouloir bien accepter le budget communal 2024, tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic :
Vincent Burnier



La secrétaire :
Christiane Gerber

